

## S'initier à l'urbanisme

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

### Public visé

L'ensemble des élu.e.s

### Points forts

L'urbanisme se trouve au cœur même des politiques locales pour construire le territoire de demain. Mais il comprend une multitude d'outils qu'il est important de connaître pour pouvoir les mettre au service de votre projet de territoire.

### Pré-requis

Pas de prérequis

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Appréhender les différents outils et procédures de l'urbanisme
- Comprendre les interactions entre les différents outils et leurs implications
- Identifier les différents acteurs de l'urbanisme

### Description / Contenu

- L'urbanisme : une vision stratégique
  - Un peu d'histoire de l'urbanisme
  - Un cadre réglementaire en évolution constante
  - L'urbanisme au service de vos politiques
- Les documents d'urbanisme : imaginez l'avenir de votre territoire
  - Schéma de cohérence territoriale SCOT : une vision commune à grande échelle
  - Plan local d'urbanisme (PLU/PLUi) : votre territoire de demain
  - Les autorisations d'urbanisme : application du cadre que vous avez posé
- La maîtrise foncière : anticiper sur la réalisation de vos projets
  - La stratégie foncière : la nécessité d'anticiper
  - La préemption : saisir l'opportunité
  - L'expropriation : le derniers recours
- L'urbanisme opérationnel : concrétisez vos projets
  - La ZAC (Zone d'aménagement concerté)
  - Le lotissement
  - Les permis de construire et autres montages
  - La concession d'aménagement
- Le financement de l'aménagement
  - Taxe aménagement et taxe aménagement majorée
  - Projet Urbain Partenarial (PUP)
  - Cession de terrain
  - Cession de charge foncière





## Informations sur l'admission

Selon le type de formation :

Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription [DIFe](#) : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. [Nos tarifs de formation - Aric](#)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

## Modalités pédagogiques

Exposé des fondamentaux et des points-clés. Illustration avec de nombreux exemples concrets et cas pratiques. Échanges avec et entre les participant.es pour apporter des réponses complètes aux questionnements.

## Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

## Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

## Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : [a.gavory@aric.asso.fr](mailto:a.gavory@aric.asso.fr) 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

## Profil du formateur

### **BABLEE** Virginie

Avec une expérience de 15 années en collectivités territoriales, Virginie BABLEE, consultante en urbanisme, intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de projets d'urbanisme et d'aménagement. Elle accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques d'urbanisme en apportant notamment son expertise sur le choix, la mise en place des outils et la mise en œuvre des procédures (documents d'urbanisme, montages opérationnels, maîtrise du foncier, participations d'urbanisme). A travers son parcours professionnel riche, elle a pu développer une vision transversale de l'ensemble de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi qu'une connaissance approfondies des collectivités urbaines comme rurales. Considérant l'urbanisme comme un outil au service des politiques des collectivités, son ambition est de donner aux collectivités les clefs pour en faire un levier pour la concrétisation de leurs projets.

[>> Pourquoi se former à l'urbanisme ? Réponse en vidéo avec notre formatrice](#)

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux  
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État